

Annexe Tarification de la collecte des déchets urbains des entreprises

Les prix ci-dessous s'entendent à l'unité, en franc suisse. Ils sont applicables aux entreprises présentes sur le territoire communal pour l'année 2023.

Facturation au poids des ordures ménagères et assimilées		
	Levée / transport ⁽¹⁾	Traitement / incinération ⁽²⁾
Containers de 140 à 770 litres	105,05 francs/tonne	277,30 francs/tonne
Facturation au forfait des ordures ménagères et assimilées		
Entreprises dès 2 emplois	50 francs/emploi/an ⁽³⁾	

¹ L'émolument est fixé par la commune en vertu du contrat avec son prestataire.

² L'émolument de traitement est équivalent à celui du tarif officiel des Services industriels de Genève (SIG-Cheneviers), fixé par le Conseil d'Etat.

³ Forfait annuel basé sur le nombre d'emplois dans l'entreprise.